



MAIRIE DE CHEU 89600

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 26 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

**PRESENTS** : MM HARIOT SCHERY MILLON REMY BURTIN DUBUC OLLIVIER PARIS ROY, MMES BOURSIN CHARREAU PEREIRA SCHIERER-ALLIE SCAVAZZA

**ABSENTS EXCUSES** : Mme CROCHOT qui a donné pouvoir à M HARIOT

### 1. Installation du Conseil Municipal

Le Maire procède à l'installation des conseillers élus le 15 mars 2020 :

Madame BOURSIN Jessie 139 voix  
Monsieur BURTIN Jean Christophe 140 voix  
Madame CHARREAU Michèle 138 voix  
Madame CROCHOT Christelle 135 voix  
Monsieur DUBUC Hervé 145 voix  
Monsieur HARIOT Maurice 141 voix  
Monsieur MILLON Pascal 135 voix  
Monsieur OLLIVIER Sébastien 134 voix  
Monsieur PARIS Jérôme 125 voix  
Madame PEREIRA Fanny 136 voix  
Monsieur RÉMY Jean Michel 125 voix  
Monsieur ROY Matthieu 146 voix  
Madame SCAVAZZA Julie 136 voix  
Monsieur SCHÉRY Jean Claude 140 voix  
Madame SCHIERER-ALLIÉ Magali 132 voix

### 2. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur ROY Matthieu est désigné secrétaire de séance.

### 3. Election du Maire

Monsieur SCHÉRY Jean Claude, plus âgé, prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur HARIOT Maurice est candidat. Nombre de votants 15 – Majorité absolue 8

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Monsieur HARIOT Maurice est élu avec 14 voix et immédiatement installé. Il reprend la présidence de l'assemblée.

### 4. Détermination du nombre d'Adjoints

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire de maintenir à quatre le nombre d'Adjoints.

### 5. Election des Adjoints

Premier Adjoint : Monsieur SCHERY Jean Claude est candidat. Nombre de votants 15 – Majorité absolue 8

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Monsieur SCHÉRY Jean Claude est élu avec 14 voix et immédiatement installé.

M.H.

Deuxième Adjoint : Monsieur DUBUC Hervé est candidat. Nombre de votants 15 – Majorité absolue 8

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Monsieur DUBUC Hervé est élu avec 13 voix et immédiatement installé.

Troisième Adjoint : Messieurs REMY Jean Michel et ROY Matthieu sont candidats. Nombre de votants 15 – Majorité absolue 8

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Monsieur RÉMY Jean Michel est élu avec 9 voix et immédiatement installé.

Quatrième Adjoint : Messieurs MILLON Pascal et ROY Matthieu sont candidats. Nombre de votants 15 – Majorité absolue 8

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Monsieur MILLON Pascal est élu avec 8 voix et immédiatement installé

## **6. Proclamation du tableau officiel**

Le Conseil Municipal proclame le tableau officiel du Conseil Municipal, ainsi qu'il suit :

Monsieur HARIOT Maurice 141 voix

Monsieur SCHÉRY Jean Claude 140 voix

Monsieur DUBUC Hervé 145 voix

Monsieur RÉMY Jean Michel 125 voix

Monsieur MILLON Pascal 135 voix

Monsieur ROY Matthieu 146 voix

Monsieur BURTIN Jean Christophe 140 voix

Madame BOURSIN Jessie 139 voix

Madame CHARREAU Michèle 138 voix

Madame PEREIRA Fanny 136 voix

Monsieur OLLIVIER Sébastien 134 voix

Madame SCHIERER-ALLIÉ Magali 132 voix

Monsieur PARIS Jérôme 125 voix

Madame SCAVAZZA Julie 136 voix

Madame CROCHOT Christelle 135 voix

## **7. Attributions des délégations au Maire**

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité, pour le bon fonctionnement de la commune, de lui déléguer certaines attributions, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, sachant que ces attributions peuvent être retirées à tout moment par le Conseil Municipal. Il propose les délégations des alinéas suivants :

Alinéa 4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Alinéa 6 : de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;

Alinéa 7 : de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Alinéa 9 : d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Alinéa 11 : de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Alinéa 16 : d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

Alinéa 24 : d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Alinéa 26 : de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions auxquelles la commune peut prétendre ;

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

## **8. Attribution des délégations aux Adjoint**

Le Maire attribue les délégations suivantes aux Adjoint, à savoir :

Délégation totale de signature à Monsieur SCHÉRY Jean Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint, et ce, dans la plénitude de ses fonctions.

M.H.

Délégations de fonctions à :

Monsieur SCHÉRY Jean Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour les bâtiments et les travaux

Monsieur DUBUC Hervé, 2<sup>ème</sup> Adjoint, pour les bâtiments et les travaux, les affaires scolaires et sociales

Monsieur RÉMY Jean Michel, 3<sup>ème</sup> Adjoint, pour les travaux, la jeunesse, le sport et les associations

Monsieur MILLON PASCAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, pour les affaires agricoles, la voirie et l'environnement

### **9. Désignation des membres dans les différentes commissions**

- **BATIMENTS – TRAVAUX – VOIRIE – AGRICULTURE**

MM BURTIN PARIS ROY SCHÉRY MILLON

- **FINANCES**

MMES SCHIERER-ALLIÉ PEREIRA SCAVAZZA BOURSIN, MM BURTIN ROY

- **AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES**

MMES SCHIERER-ALLIÉ PEREIRA CHARREAU BOURSIN CROCHOT

- **MAISONS FLEURIES**

MMES SCHIERER-ALLIÉ CHARREAU, MM ROY BURTIN

- **JEUNESSE SPORTS EDUCATION**

MMES BOURSIN CHARREAU CROCHOT PEREIRA SCAVAZZA, MM ROY BURTIN

- **SITE ET CALENDRIER**

MMES PEREIRA SCHIERER-ALLIÉ BOURSIN CHARREAU, MM ROY BURTIN

- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Titulaires :

M PARIS  
M SCHÉRY  
M OLLIVIER

Suppléants :

M MILLON  
M RÉMY  
M DUBUC

Le Maire est le Président de droit de toutes commissions.

Les Adjoints font partie de toutes les commissions, hors commission d'appel d'offres.

*La séance est levée à 21 h 15*

